



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOU	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré – Eco-réhabilitations : programmation 2021-2025 et modalités de soutien financier de Dijon métropole

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences :

- l'énergie à l'appui de ses deux réseaux de chaleur urbain bio-sourcés, de ses projets de centrale photovoltaïque, de méthanisation mais également du développement de la filière hydrogène ;
- la mobilité avec ses deux lignes de tramway, son réseau de bus hybrides performants et le renforcement de ses itinéraires cyclables et modes doux,
- mais également dans le cadre de la politique métropolitaine de l'habitat dont la feuille de route 2020-2030 a été adoptée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-HD.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

En construction, la Métropole a travaillé avec les maîtres d'ouvrage publics et privés pour généraliser dès 2010 les Bâtiments Basse Consommation (BBC). A ce jour, sortent de terre les premières opérations labellisées Énergie positive Bas Carbone (E+ C-) préfigurant la future réglementation environnementale nationale (RE 2020).

S'agissant de la rénovation, la Métropole entend également poursuivre son soutien à la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de sobriété énergétique et de qualité environnementale.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec nos partenaires dont la Région, Bourgogne-Franche Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens.

Concernant les logements privés, Dijon métropole s'est doté en 2016 d'un service baptisé « Rénovéco ». Ce service dédié, qui s'appuie sur un accueil désormais unique labellisé Espace Conseil FAIRE depuis 2020, accompagne tous les porteurs de projet, propriétaires de maisons individuelles et copropriétaires en habitat collectif, et quels que soient leurs niveaux de ressources, dans la définition et la réalisation de leurs travaux. Les professionnels intervenant à chaque étape des projets sont parallèlement mobilisés afin de faire converger leurs offres de service avec les besoins tant quantitatifs que qualitatifs émergeant à l'échelle de notre territoire.

S'agissant de l'habitat à loyer modéré, en matière d'éco-réhabilitation aux objectifs du Bâtiment Basse Consommation (BBC), les programmations 2010-2014 et 2015-2020 ont soutenu

94 opérations représentant 4000 logements. A été mobilisé par Dijon métropole, un montant total de 9,8 millions d'euros de subventions représentant en moyenne 11 % des coûts prévisionnels. Cette dynamique, soutenue également par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Europe (FEDER 2014-2020 axe 5), aura ainsi généré près de 85 millions d'euros de travaux (en moyenne 21 900 € par logement)

Les bailleurs sociaux se sont inscrits dans les dispositifs :

- CDC Habitat social : 16 opérations - 964 logements (24,09%)
- Grand Dijon Habitat : 24 opérations - 1 687 logements (42,15%)
- Habellis : 36 opérations - 570 logements (14,24%)
- Orvitis : 18 opérations - 781 logements (19,52%)

A hauteur de 2 961 logements (74% de l'ensemble de la programmation), les opérations ont concerné des ensembles locatifs situés au sein des quartiers relevant de la Politique de la Ville : Le Mail à Chenôve – 344 logements ; Fontaine d'Ouche – 1 119 logements, Grésilles – 501 logements et Stalingrad - 40 logements à Dijon ; Le Centre-ville à Quetigny – 222 logements ; Le Belvédère à Talant – 735 logements.

La programmation de la période quinquennale à venir est en cours de consolidation avec les bailleurs en partenariat avec la Région et en lien notamment avec la future génération des fonds européens (FEDER) et les autres financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, ...).

Cette programmation prévisionnelle porte sur l'éco-rénovation, a minima de niveau BBC, d'une quarantaine d'ensembles locatifs représentant près de 4 000 logements.

9 opérations s'inscrivent dans les projets de renouvellement urbain des quartiers Le Mail à Chenôve pour un total de 1 336 logements (5 opérations – 376 logements) et Fontaine d'Ouche à Dijon (4 opérations – 960 logements).

Dans la suite des deux premières programmations, il est proposé de maintenir le soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 2 000 € par logement en ciblant toutefois les opérations de rénovation « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) les plus performantes relevant d'une étiquette A ou B après travaux (consommation en énergie primaire inférieure à 90 kwh/m²/an).

Compte tenu des enjeux croisés en terme d'empreinte écologique, il est proposé d'allouer une prime, à hauteur de 500 € par logement, sur justification d'une inscription du projet dans les critères de l'économie circulaire (matériaux bio-sourcés et recyclables, ré-emploi, circuits courts d'approvisionnement, durée de vie des éléments, etc).

Il est rappelé à ce titre que l'effet-levier des concours financiers resterait conditionné à l'engagement des bailleurs bénéficiaires à ne procéder à aucune augmentation du quittancement pour la part de subventions allouées. Conjointement, il sera demandé un accompagnement spécifique des ménages en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages et d'autre part, de la formation de leurs agents de proximité permettant d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement patrimonial réalisé.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** les dispositions d'intervention financière 2021-2025 en faveur des opérations d'éco-réhabilitation du parc à loyer modéré telles que précisées ci-avant ;
- **de dire** que ces dispositions prennent effet pour l'ensemble des dossiers de demande de financement éligibles déposés à compter de la présente délibération ;
- **de dire** que chaque opération soutenue par Dijon métropole dans le cadre de ce dispositif fera l'objet d'une délibération spécifique ;
- **de subordonner** le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de financement et à la justification des dépenses réalisées ;
- **de dire** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 8 PROCURATION(S)	